

USAGE DU CUIVRE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

SYNTHESE DU RAPPORT

L'ENQUETE ITAB SUR LES PRATIQUES DES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES MONTRENT QUE :

- les apports de cuivre sont raisonnés en fonction des risques, les producteurs n'apportent que les quantités nécessaires à la protection de leur culture ;
- en raison de la limite de 6kg/ha/an existant déjà en agriculture biologique, les producteurs utilisent déjà toutes les méthodes prophylactiques et moyens pour apporter des quantités minimales ;
- la quantité annuelle maximale de 4kg/ha/an recommandée par l'AFSSA ne permet pas, dans l'état actuel des connaissances, une protection suffisante des cultures biologiques contre les champignons et bactéries pathogènes, les années de forte pression de maladie.

LES NOMBREUSES RECHERCHES ET EXPERIMENTATIONS MENEES DEPUIS 10 ANS SUR LES REDUCTIONS ET LES ALTERNATIVES AU CUIVRE MONTRENT QUE :

- il n'existe pas de matière active compatible avec le cahier des charges AB, susceptible de se substituer au cuivre ou même de permettre de réduire son utilisation dans la limite des 4kg/ha/an, malgré les nombreux programmes de recherche, notamment européens, menés sur ce sujet (programmes européens REPCO et Blight MOP, nombreuses expérimentations menées par le GRAB, les autres stations régionales et le réseau national viti bio de l'ITAB, programme ACTA-INRA sur le cuivre);
- la limitation à 4kg/ha/an d'apports de cuivre métal n'est pas compatible les besoins de renouvellement montrés par les études sur le lessivage (étude IFV) et l'analyse de la pluviométrie (étude AIVB LR) ;
- les rares substances qui permettraient de réduire de façon significative les quantités apportées, comme par exemple la Bouillie-Sulfo-Calcique Italienne (contre la tavelure du pommier) ne possèdent aujourd'hui pas d'AMM en France ;

LES RARES ETUDES SUR LA BIODIVERSITE DANS LES SYSTEMES BIOLOGIQUES MONTRENT QUE :

Malgré l'usage du cuivre, les vergers biologiques présentent une biodiversité (quantité et diversité d'espèces) supérieure à celle des systèmes conventionnels et en protection intégrée.

RESUME

Les pratiques des producteurs biologiques (fertilisation organique, travail du sol, enherbement, bandes enherbées...) permettent d'atténuer les effets dépressifs du cuivre et doivent être pris en compte pour déterminer les quantités limites ;

La recommandation de 4kg/ha/an, dans l'état actuel des connaissances n'est pas compatible avec le développement, pourtant prévu par un Plan Ministériel, de la viticulture, arboriculture et production de légumes biologiques.